

Préfecture de l'Ardèche

Commune de : ARDOIX

Fiche communale d'information risques et sols
aléas naturels, miniers ou technologiques et sismicité

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 07-2018-06-27-001 du 27 juin 2018 mis à jour le 22 juin 2018

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

- Ce PPR est **prescrit et non encore approuvé** oui non

aléa
aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

de consultable sur Internet *
de consultable sur Internet *

- Ce PPR est **approuvé** oui non

Arrêté préfectoral n°2004-77-19 date 17/03/2004 aléa Inondation
date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

La note de présentation de Mars 2004 consultable sur Internet * OUI

Le règlement de Mars 2004 consultable sur Internet * OUI

Les documents graphiques (carte de zonage) de Mars 2004 consultable sur Internet * OUI

Le règlement de ce PPR n intègre des prescriptions de travaux oui non

3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m]

3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m

- Ce PPR est **prescrit et non encore approuvé** oui non

aléa
aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

de consultable sur Internet *
de consultable sur Internet *

- Ce PPR est **approuvé** oui non

aléa
aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

de consultable sur Internet *
de consultable sur Internet *
de consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR m intègre des prescriptions de travaux oui non

4. Situation de la commune au regard des « porter à connaissance » (PAC) des risques naturels et miniers

aléa Minier date 17/05/2018

Le document de référence est :

Les documents graphiques (carte des aléas) consultable sur Internet * OUI

aléa date

Le document de référence est :

consultable sur Internet *

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 1	zone 2	zone 3	zone 4	zone 5
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
très faible	faible	modérée	moyenne	forte

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D. 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité consultable sur Internet * NON